

valeur du contrat) sont normalement exigées dans les appels d'offre. Bien qu'il n'y ait pas eu d'antécédents d'appel injustifié à cet égard jusqu'à présent, le risque que ces instruments soient invoqués a incité les institutions financières canadiennes à demander une garantie de 100 p.100.

La Société pour l'expansion des exportations offre des assurances complètes concernant les garanties de bonne exécution à l'intention des exportateurs, des banques, des sociétés de garantie et des autres institutions financières du Canada. Les exportateurs canadiens sont priés de communiquer avec le ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur, avec leur banque à charte, avec l'industrie des assurances et avec la Société pour l'expansion des exportations pour obtenir de l'information sur les exigences relatives aux garanties de soumission ou de bonne exécution.

Modalités de paiement

De l'argent comptant et des accreditifs sont normalement exigés dans les modalités de paiement suivant la solvabilité de l'acheteur. Certains importateurs présentent d'office des lettres de crédit pour leurs achats même s'ils sont solvables financièrement.

Banques

Les fonctions bancaires centrales de l'Arabie saoudite sont assurées par l'Agence monétaire de l'Arabie saoudite (SAMA), créée en 1952 pour stabiliser la valeur du riyal, pour contrôler les banques commerciales et pour agir à titre de banquier du gouvernement. La SAMA est l'organisme gouvernemental chargé d'administrer les revenus pétroliers considérables de l'Arabie saoudite.